



Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

Depuis 2014, la Région pilote la gestion de la majeure partie des fonds structurels européens intervenant sur le territoire régional. Leur contribution soutient la mise en œuvre des ambitions portées par le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur ; elle s'inscrit dans les priorités retenues par la Breizh Cop et ses feuilles de route.

Initialement dotée de 795,8 M€ de fonds européens, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 pour atteindre dorénavant près de 1,050 Md d'euros. Cette augmentation est liée premièrement à la prolongation du Programme de développement rural régional (FEADER) jusqu'à fin 2022, une phase de transition assortie d'un budget complémentaire de 160 M€. Par ailleurs, afin d'accompagner les conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale liée au Covid et soutenir la relance, de nouveaux instruments financiers ont été mis en place ; aux côtés du Fonds pour la Relance et la Résilience qui accompagne le Plan de relance national, la Bretagne bénéficie d'une enveloppe complémentaire de 92,7 M€ (REACT-EU), intégrée au Programme FEDER 2014-2020.

Au 15 décembre 2021, l'avancement des programmes gérés par la Région reste toujours dynamique et la Bretagne maintient son rang au niveau national. L'engagement global de l'enveloppe atteignait ainsi près de 790 M€ de fonds européens, soit 97% des maquettes initiales ; si on intègre les enveloppes complémentaires dont la mise en œuvre n'a démarré qu'au 2nd semestre 2021, ce taux se situe à 75%. Plus de 33 500 projets sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, plus de 485 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires, soit 62% des fonds engagés, et ces remboursements sont fluides sur l'ensemble des fonds. Ces montants se répartissent ainsi :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€, auxquels s'ajoutent dorénavant 92,7 M€ pour REACT-EU, et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). 91% de l'enveloppe FEDER initiale est dorénavant programmée, pour un montant total de 279,2 M€ accompagnant 715 projets. Concernant REACT-EU, 9% de l'enveloppe initiale a été programmée accompagnant d'ores et déjà 27 projets.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Plus de 150 structures bretonnes sont ainsi impliquées dans une centaine de projets de coopération, pour un montant FEDER total de 56 M€.

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La totalité de l'enveloppe est engagée depuis fin 2019, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation puis Qualif Emploi. En complément, 130,5 M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette 2^{nde} enveloppe est aussi totalement engagée.
- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté dorénavant de 530,7 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, des industries agro-alimentaires, et le développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du FEADER s'élève à 72,4% (384,6 M€) et les paiements aux bénéficiaires s'élèvent à 279,5 M€. Le FEADER accompagne près de 32 000 projets sur le territoire.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	2
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 1110.....	6
Programme 1111.....	8
Programme 1131.....	10
Programme 1140.....	12

- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 55,5 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. L'année 2021 a permis d'engager la totalité de l'enveloppe restante sur la subvention globale au bénéfice de 784 projets depuis le début du programme. Près de 21 M€ ont été versés aux bénéficiaires. Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national.

L'année 2022 présente un réel défi pour la mise en œuvre des fonds européens. Traditionnellement, ces périodes de transition entre deux périodes de programmation sont toujours délicates, puisque se superposent la clôture progressive des programmes actuels et le démarrage des nouveaux programmes. Mais s'ajoute à cela également la nécessité de déployer en 2 ans les financements complémentaires issus du Plan de relance européen. La mobilisation collective des porteurs de projets, des partenaires et bien sûr de l'Autorité de gestion devra donc porter la double ambition de mener intégralement à leur terme les enveloppes gérées depuis 2014, et de soutenir en parallèle le démarrage rapide de l'engagement des nouveaux crédits pour le développement de l'ensemble de la Bretagne.

→ Accélérer la clôture financière des programmes 2014/2020, tant sur leur volet initial que sur les crédits complémentaires issus du Plan de relance européen

Rattachés à la période d'engagement budgétaire européenne 2014/2020, tous les programmes bénéficient cependant d'une période complémentaire de clôture financière de 3 ans. Ils se poursuivront donc jusqu'à fin 2023, en parallèle de l'ouverture de la nouvelle phase européenne 2021/2027. Le FEADER connaît un calendrier décalé de 2 ans, avec une clôture de l'actuel programme possible jusqu'à fin 2025, et un démarrage du nouveau programme prévu à compter du 1^{er} janvier 2023. Traditionnellement, la clôture de ces programmes s'effectue ainsi en biseau avec le lancement progressif en parallèle de dispositifs financés sur la nouvelle enveloppe budgétaire.

L'année 2022 doit donc permettre de finaliser la programmation des crédits restant disponibles sur les différents programmes, tant sur leur enveloppe initiale que sur les enveloppes complémentaires obtenues courant 2021. Sur le FEAMP, il s'agira surtout de mener à terme le processus d'engagement final des dossiers qui sont en phase finale d'instruction et de sélection ; la programmation devrait être clôturée au 1^{er} trimestre 2021. La situation est sensiblement la même sur l'enveloppe initiale du FEDER où les projets restant à programmer sont là aussi connus, issus de la sélection locale dans le cadre des ITI ou d'appels à projets régionaux de fin de programmation. La programmation sera beaucoup plus dynamique par contre sur le volet REACT-EU qui a fait l'objet d'un important travail de pré-identification des projets, en lien avec les EPCI bretons au cours de l'année 2021 ; l'objectif est d'avoir pu programmer définitivement la majorité des dossiers d'ici la fin 2022.

Concernant le FEADER, compte-tenu de son calendrier spécifique, l'année 2022 sera une année classique de pleine programmation. Les disponibilités financières nouvelles apportées par l'enveloppe complémentaire de transition sont plus élevées que celles connues sur les premières années du programme, et la dynamique de sélection des dossiers devra donc se maintenir à haut niveau, malgré un contexte sanitaire et économique qui pourrait peser sur le calendrier et les conditions de mise en œuvre des projets (hausse du coût des matières premières, retards de travaux etc). Bien qu'il n'y ait pas aujourd'hui d'alerte majeure sur ces sujets sur les autres fonds, ces risques devront également faire l'objet d'une vigilance importante ; la Commission européenne a d'ores et déjà été saisie fin 2021 sur ces sujets qui pourraient nécessiter des adaptations réglementaires pour que les projets concernés ne soient pas in fine pénalisés.

Enfin, pour le FSE géré par la Région, aucun reliquat de crédits n'étant disponible sur la maquette 14/20, c'est la nouvelle programmation 2021/2027 qui sera lancée directement, en fonction du calendrier des nouveaux marchés de formation.

L'année 2022 sera aussi une année de forte activité en ce qui concerne les paiements et les appels de fonds auprès de la Commission européenne. La fluidité et le rythme général constatés en Bretagne depuis maintenant plusieurs années permettent de bénéficier d'une dynamique favorable à l'ouverture de cette phase finale de clôture. Pour autant, le volume de paiements et d'appels de fonds auprès de la Commission européenne restant à traiter représente globalement la moitié des enveloppes budgétaires gérées. Ce niveau est classique, lié au calendrier de mise en œuvre des projets, mais il imposera d'accélérer les travaux dès le début de l'année 2022 pour lisser la charge restante sur l'ensemble de la période. Comme pour la programmation, la mobilisation devra être collective, de l'Autorité de gestion aux porteurs de projets qui devront déposer sans délai leurs demandes de remboursement.

→ Soutenir le démarrage dynamique de la nouvelle période de programmation 2021/2027

La Région gèrera de nouveau 4 fonds européens sur cette nouvelle période : FEDER, FSE, FEADER et FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, qui succède au FEAMP).

Concernant le FEADER, l'année 2022 sera intégralement consacrée à la négociation du Plan Stratégique National, nouveau cadre global de mise en œuvre de la Politique Agricole Commune dans chaque Etat Membre, intégrant à la fois les orientations relatives aux mesures du 1^{er} pilier et du 2nd pilier, qu'elles soient gérées par l'Etat ou les Régions.

En parallèle, l'Etat et les Régions prépareront l'entrée en vigueur de cette nouvelle PAC au 1^{er} janvier 2023 ; au niveau régional, il s'agira de préciser les principes d'intervention des différents dispositifs et de définir les modalités de mise en œuvre, dans un cadre renouvelé par rapport à la période 2014-2022.

Sur les trois autres fonds (FEDER – FEAMPA – FSE), les premiers mois de l'année 2022 seront marqués par l'ouverture progressive des appels à projets. L'engagement des financements sur les premiers projets devrait ainsi pouvoir démarrer au printemps, dès validation de l'Accord de partenariat national par la Commission européenne, prévu en début d'année, puis des programmes, probablement sur le 2nd trimestre. Sous réserve de réglementations particulières (régimes d'aides d'Etat, obligation de dépôt avant démarrage pour certains dispositifs/fonds, notamment), les dépenses engagées par les porteurs de projets pourront toutefois être prises en charge avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2021.

Afin de pouvoir programmer les premiers dossiers au plus vite, l'Autorité de gestion initiera dès le début de l'année 2022 l'ouverture de dispositifs et le lancement d'appels à projets par anticipation. Le système d'informations régional permettant le dépôt des demandes d'aides sera opérationnel dès le début de l'année 2022 ; il sera utilisé pour l'ensemble des fonds européens de cette nouvelle période.

Les dispositifs de soutien au développement local sur le FEAMPA –DLAL / Développement Local par les Acteurs Locaux) et le FEADER (Leader) seront également initiés dès 2022 ; ils passent en effet d'abord par une phase d'identification des territoires souhaitant s'inscrire dans ces démarches pour la nouvelle période de programmation. Concernant le FEAMPA, l'appel à candidatures auprès des territoires a été ouvert en novembre 2021 et les candidatures sont attendues pour le 20 avril 2022 ; concernant Leader, il sera ouvert au cours du 1^{er} trimestre 2022. L'objectif sera ainsi d'initier dès le démarrage une forte dynamique de sélection des projets, pour mettre ces nouveaux programmes dans une trajectoire d'avancement satisfaisante et permettre d'apporter rapidement ces soutiens financiers aux porteurs de projets et aux territoires.

Cet objectif sera naturellement soutenu par le renouvellement d'actions d'informations pour faire connaître les dispositifs et en faciliter l'accès. Porte d'entrée de l'information sur les fonds européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par la Région ou par l'Etat, le site europe.bzh, renouvelé fin 2021 en sera l'un des leviers. Il sera complété par le déploiement de supports pédagogiques et d'actions d'accompagnement au niveau régional et local, en tant que de besoin. Cette information sera élargie aux autres dispositifs de financement européens, gérés au niveau national ou directement par la Commission européenne, notamment les programmes de coopération territoriale européenne (Interreg Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest, Mer du Nord, Europe), ou bien les programmes thématiques, en particulier Erasmus + pour les échanges éducatifs et la jeunesse, Horizon Europe dans le domaine de la recherche et de l'innovation, Europe Créative pour la culture et les médias, Life en soutien à l'environnement, la biodiversité et le climat, ou bien encore le nouveau programme Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs.

Enfin, en parallèle de ces programmes classiques, la Région Bretagne sera mobilisée pour bénéficier le plus largement possible de la Réserve d'Ajustement Brexit, dispositif de soutien spécifique mis en place pour prendre en charge les dépenses engagées par les autorités publiques face aux conséquences du Brexit. Gérée au niveau national, cette Réserve d'un montant total d'environ 730 M€ pour la France devrait notamment pouvoir prendre en charge les dépenses engagées en matière portuaire et sur le champ économique. Elle couvrira également les dépenses engagées par l'Etat en matière de contrôles douaniers, ainsi que les dispositifs de soutien mis en œuvre spécifiquement pour le secteur de la pêche ; sur ce dernier volet, la Région Bretagne sera particulièrement vigilante à ce que les mesures mises en place ne se limitent pas à des plans de soutien ponctuels (arrêts temporaires, sorties de flotte) mais puissent bien aider à préparer l'avenir.

Afin de couvrir les deux périodes de programmation, la Mission Fonds européens repose dorénavant sur la mise en œuvre de 8 programmes dont 4 seulement nécessitent une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisation d'engagement

	AE		Total AE
	930	936	
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	700 000		700 000
	700 000		700 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		8 000 000	8 000 000	65 000 000	65 000 000
P.1111 Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027		500 000	500 000	1 500 000	1 500 000
P.1131 Programme FEAMPA 2021-2027		100 000	100 000	500 000	500 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 150 000		1 150 000		
	1 150 000	8 600 000	9 750 000	67 000 000	67 000 000

Programme 1110

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3 M€ de FEDER et de FSE (hors plan de relance REACT EU), le programme poursuit sa phase de clôture et confirme sa bonne dynamique d'avancement tant sur le plan des engagements que des paiements.

Au 31 décembre 2021, 96.65% des crédits ont été engagés sur 722 projets :

- 715 projets au titre du FEDER pour 279,2 M€ soit 90.8% des crédits ;
- 7 projets (correspondant à 345 lots de formations) au titre du FSE pour 77.8 M€ soit 125% des crédits.

Sur le volet « relance – REACT EU », les premiers engagements ont permis de soutenir 27 projets pour 6,7 M€ soit 9 % de l'enveloppe initiale.

Sur le plan des paiements, les appels de fonds réalisés en 2021 auprès de la Commission européenne ont permis le remboursement complémentaire de 45.5 M€ de FEDER et FSE.

En 2022, outre l'entrée en plein exercice du programme 2021/2027 porté budgétairement sur le programme 1111, la Région devra maintenir une attention forte durant cette période sur le programme 2014/2020 dans tous ses volets.

\\ 2022 en actions

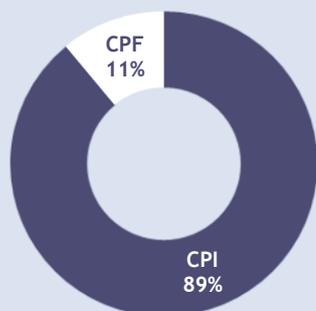
→ Accélérer la clôture du programme du PO 2014/2020

Concernant le FEDER, l'enjeu pour 2022 portera principalement sur la clôture des dispositifs des axes « historiques » du programme. Le travail de projections réalisé depuis deux ans permet désormais de disposer d'une vision fine de l'atterrissage final de ces derniers. L'accent devra donc être mis sur ceux dont le niveau d'engagement est modéré par rapport à l'objectif envisagé.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux dispositifs mis en œuvre via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). L'étape de sélection au niveau local étant close, l'enjeu se concentre désormais sur l'absolue nécessité d'accélérer toutes les étapes préalables à l'engagement des crédits et nécessitant une mobilisation forte des services de la Région et des porteurs de projets. Les démarches déjà engagées au cours des années précédentes (accompagnement des porteurs de projets, relances spécifiques, soutien renforcé aux services instructeurs) seront amplifiées afin de s'assurer de la consommation optimale des crédits.

D'une manière générale, la vigilance devra également se maintenir sur l'avancement des projets en cours ; les dernières dépenses devant être justifiées avant la mi-2023. Dans ce cadre, un suivi particulier sera réalisé afin de s'assurer de leur réalisation dans le respect des exigences et calendrier communautaire. Un accompagnement spécifique des porteurs de projet pourra être mis en place en fonction des besoins.

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

65 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En interne, afin d'anticiper le processus de clôture du programme, un mémo mettant en exergue les principaux points de vigilance et d'exigence liés à cette étape sera diffusé à l'ensemble des services instructeurs FEDER.

Concernant le FEDER et le FSE, la question des paiements restera, comme depuis le début du programme, au cœur de l'attention de la Région, au regard des seuils de réalisation financière attendus par la Commission européenne.

Le seuil de dégageant d'office étant dépassé au titre de 2021, l'enjeu pour 2022 portera sur le maintien du rythme de certification et l'anticipation de l'atteinte de l'objectif final à la fin 2023.

→ Engager de manière optimale les crédits du plan de relance REACT EU

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures spécifiques ont été prises au niveau européen pour mettre les fonds européens au service des territoires et des entreprises, afin, d'une part, de renforcer les capacités immédiates de réponses à la crise et, d'autre part, de répondre aux enjeux de réparation des dommages et de relance.

Dans ce contexte et dans un objectif d'optimisation des sources financières disponibles sur le territoire (programme opérationnel 2021/2027, plan de relance national et le contrat de plan Etat Région), les 92 M€ de FEDER alloués à la Bretagne au titre de REACT EU devraient se décliner comme suit :

- **Transition verte** : 69% des crédits (64 M€)
Sur cette thématique, 30 M€ viendront soutenir les travaux de rénovation thermique d'établissements d'enseignement supérieur ainsi que de groupes scolaires, bâtiments administratifs. Par ailleurs, suite à appel à projet dédié lancé en 2021, huit structures dont l'activité est dédiée à la création et/ou la diffusion dans le champ du spectacle vivant, des arts visuels et du cinéma bénéficieront également d'un soutien aux investissements ayant pour objectif d'améliorer la performance énergétique globale de ces lieux.
Le soutien aux mobilités durables devrait également mobiliser 31M€ dont la moitié consacrée au déploiement de plan vélo locaux sur les territoires.
- **Transition numérique** : 19% des crédits (18 M€)
Le FEDER sera mobilisé pour soutenir l'accélération de la transition numérique sur le territoire en matière d'usages et de services. Le FEDER pourra ainsi soutenir des projets tels que le raccordement des lycées publics bretons au réseau ultra haut débit ou la création de Data Centers mutualisés.
- **Soutien économique** : 10% des crédits (10M€)
Ce dispositif, déployé depuis 2021 via des appels à projet, s'inscrit dans une logique de réparation des dommages subis par les entreprises et filières en raison de la crise et dans la perspective d'une relance économique des territoires. Dans ce cadre, pour favoriser la transition du système productif des PME bretonnes, l'appel à projet « process et numérisation » lancé en 2021 a d'ores et déjà permis de soutenir les investissements en robotisation, automatisation, numérisation de 21 entreprises pour un cofinancement FEDER de 1.6 M€.

Compte tenu des exigences de consommation rapide des crédits (clôture à la mi-2023), une attention particulière devra être portée tout au long de l'année de 2022 à la bonne réalisation des projets dans les calendriers prévus. Un suivi spécifique sera mis en place afin d'anticiper les éventuelles sous consommation de crédits et opérer, le cas échéant, les bascules nécessaires entre dispositifs dans un objectif de consommation intégrale de l'enveloppe REACT EU.

Les actions du programme

- Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)
 - ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
 - ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)
 - ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
 - Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER)
 - ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
 - ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
 - ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
 - Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER - REACT-EU)
 - ✓ Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19
 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)
 - ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne
-

Programme 1111

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

A l'instar du programme 1110 relatif au programme 2014/2020, le programme 1111 porte, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et procède ensuite aux demandes de remboursement auprès de la Commission européenne par appel de fonds plusieurs fois dans l'année.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire sera le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses liées aux marchés de formation. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

L'architecture par actions reprendra l'architecture finale des objectifs du programme opérationnel ; elle sera stabilisée après adoption finale par la Commission européenne, attendue au printemps 2022.

L'année 2022 sera consacrée, sous réserve d'adoption définitive du Programme Opérationnel, à la mise en œuvre des dispositifs et à l'engagement des premiers crédits.

\\ 2022 en actions

En lien avec le calendrier européen et national, une nouvelle version du projet de Programme Opérationnel sera adressée à la Commission européenne en début d'année 2022. Cette nouvelle étape fait suite à des échanges techniques engagés avec les services de la Commission depuis plus d'un an.

Ces itérations ont d'ores et déjà permis de valider la stratégie globale du programme, son architecture thématique ainsi que la répartition de la maquette financière (379 M€ hors assistance technique) comme suit :

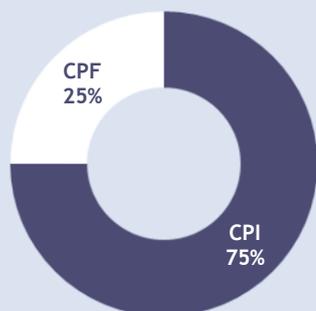
- Priorité 1 : 136 M€ (FEDER) dont :
 - Recherche : 54.5 M€
 - Innovation : 32 M€
 - Soutien aux PME : 27 M€
 - Usages numériques : 22.5 M€
- Priorité 2 : 70M€ (FEDER) sur Bretagne Très Haut Débit
- Priorité 3 : 78 M€ (FEDER) dont :
 - Développement des énergies renouvelables : 20 M€
 - Efficacité énergétique : 17 M€
 - Smart grids : 5 M€
 - Biodiversité : 25 M€
 - Prévention des risques : 11 M€
- Priorité 4 : 37 M€ (FEDER) sur le transport durable
- Priorité 5 : 58 M€ (FSE +) sur la formation des personnes en recherche d'emploi.

Des ajustements restent néanmoins attendus. Ils portent sur des compléments d'informations, des précisions (exemple : indicateurs) qui seront intégrés dans la nouvelle version du programme.

En parallèle de cette procédure d'adoption, des travaux ont d'ores et déjà été engagés pour pouvoir ouvrir les dispositifs ; des projets pourront ainsi être pré-sélectionnés dans l'attente de l'adoption officielle du Programme Opérationnel.

Quatre appels à projet, dont les contours ont été présentés en Commission Régionale de Programmation Européenne, ouvriront ainsi début 2022.

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 500 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

500 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Dans la continuité du PO 2014/2020, l'appel à projets « croisement de filières » sera renouvelé afin de soutenir les projets de R&D collaboratifs structurants pour l'économie régionale qui s'inscrivent dans la Stratégie de Spécialisation Intelligente et qui sont portés par un consortium comprenant un minimum deux entreprises et un centre de recherche.

Trois appels à projets « biodiversité » seront également déployés en début d'année 2022. Le FEDER sera ainsi mobilisé pour soutenir les opérations portées par les réserves naturelles nationales et régionales, accompagner les projets territoriaux basés sur le renforcement des continuités écologiques et accompagner le développement des données naturalistes et la connaissance du patrimoine naturel.

Le lancement anticipé de ces appels à projet permettra d'accompagner les futurs porteurs de projet dans la préparation de leur demande ; la programmation définitive ne pourra intervenir qu'à l'issue de la validation officielle du programme et la validation des critères de sélection propres à chaque dispositif en Comité de suivi.

Concernant le FSE, le rythme de programmation sera articulé avec celui des marchés publics lancés par la collectivité régionale sur le champ de la formation des personnes en recherche d'emploi ; en effet, comme pour la période 2014/2020, l'enveloppe FSE gérée par la Région Bretagne sera intégralement ciblée sur cette priorité et couvrira non seulement le champ de la formation qualifiante, mais également les dispositifs mis en place en amont de la qualification.

Important levier pour soutenir la dynamique de lancement, des actions à destination des bénéficiaires seront organisées afin de favoriser une mise en œuvre opérationnelle rapide du programme. Passant par la mise à disposition d'outils et de guides, d'informations régulières sur le site europe.bzh, ces actions pourront aussi prendre la forme de rencontres transversales, ou bien thématiques. L'effort d'information et d'assistance devra ainsi être accentué pour diffuser au mieux les nouvelles opportunités de financement ainsi que le nouveau cadre de mise en œuvre. Cela participera d'une meilleure compréhension par le bénéficiaire des exigences et des obligations liées à l'obtention de crédits, et par la même facilitera la mise en œuvre administrative et financière de leur projet. Cela contribuera aussi à garantir l'exigence de qualité de gestion.

Il ressort en effet des obligations de l'autorité de gestion de veiller au respect de la réglementation communautaire et nationale. La Région doit ainsi s'assurer que ses procédures et documents type intègrent le cadre normatif et ses évolutions tout en assurant l'efficacité de mise en œuvre des dispositifs. L'actualisation des outils de gestion se poursuivra au cours du premier trimestre 2022 pour tenir compte du nouveau cadre réglementaire. Comme pour la période 2014/2020, l'ensemble du système de gestion et de contrôle devra être transmis à la Commission interministérielle de coordination des contrôles, autorité d'audit nationale pour tous les programmes FEDER-FSE-FEAMP.

Afin de faciliter l'accès et l'utilisation des fonds européens, la Région s'attachera également à se saisir dans la mesure du possible des mesures de simplification proposées par la Commission européenne. Sur le FEDER, le recours aux options dites de coûts simplifiés sera amplifié ; options ne rendant plus nécessaire de relier chaque euro de dépense cofinancée à des pièces justificatives de dépenses individuelles contrairement à la méthode traditionnelle imposant la justification de coûts réellement engagés et payés. Les coûts de certains projets pourront ainsi être calculés sur la base de forfait, d'un coût unitaire (exemple : coût horaire INSEE pour les dépenses de personnel) ou par l'application de taux forfaitaire à d'autres coûts. Les coûts indirects des projets seront par exemple pris en compte à hauteur de 15% des dépenses de personnel ou 7% du coût total du projet. Ces différents leviers doivent permettre de diminuer la charge administrative pesant sur les porteurs de projets, et l'Autorité de gestion, tout en sécurisant également les dossiers par diminution du risque d'audit. Un effort de pédagogie devra là aussi être fait auprès des porteurs de projets pour favoriser leur utilisation.

Programme 1131

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1131 a été créé en 2021 pour permettre le déploiement opérationnel du nouveau Programme national FEAMPA 2021/2027, pour la part des dispositifs qui sera déléguée en gestion au Conseil régional.

Contrairement à la période 2014/2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires a été déléguée pour l'ensemble du programme à l'Agence des Services et de Paiement, la nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA pour 2021/2027 prévoit en effet que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires.

Dès lors, la mise en œuvre financière du FEAMPA suivra dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Le programme 1131 porte donc les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, réalisera le paiement direct aux porteurs de projets, et sera remboursée par la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés au niveau national par l'Autorité de gestion (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de la Mer).

Les autorisations d'engagement et de paiement ont été ouvertes en 2021 pour la totalité de la période de programmation ; une demande d'abondement pourra être nécessaire en cours de période si le montant des crédits délégués en gestion était amené à augmenter. Cette hypothèse pourrait être activée dès 2022, dans le cadre de la prise en charge par la Région Bretagne de la gestion de la mesure innovation pour le compte de l'ensemble des Régions. Concernant les crédits de paiement, ils seront proposés au vote chaque année, sur la base des projections de paiements attendus dans l'année.

L'architecture par actions sera basée sur la déclinaison des objectifs soutenus dans le cadre de la subvention globale ; elle ne pourra être définitivement stabilisée qu'après adoption finale du Programme national par la Commission européenne et signature de la convention de subvention globale, ces étapes étant attendues au cours du 1^{er} semestre 2021.

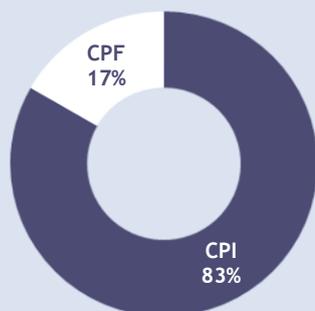
\\ 2022 en actions

Le FEAMPA suit le même calendrier de déploiement que le programme FEDER-FSE+ et le démarrage officiel de l'engagement des crédits est donc attendu d'ici l'été 2022, après adoption officielle du programme national porté par le Ministère de la Mer. Compte-tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre effective des projets qui seront sélectionnés, les premières demandes de paiement devraient parvenir à la collectivité à l'automne. Les besoins en crédits de paiement restent donc de fait limités pour cette année de lancement opérationnel.

Comme pour les autres fonds, l'enjeu majeur pour le FEAMPA 21/27 est de réussir à trouver une dynamique satisfaisante dès le démarrage. Cet enjeu est d'autant plus important que le FEAMP 14/20 a longtemps pâti des décalages très importants connus en début de période par rapport aux autres fonds. Le contexte pour ce nouveau programme est aujourd'hui plus favorable mais une attention forte sera portée tout au long de l'année 2022 pour garder le cap d'un lancement réussi.

Le dialogue avec les professionnels, les territoires et l'ensemble des partenaires du FEAMPA a été important ces derniers mois pour analyser les réussites et difficultés du programme qui se termine, et préparer l'ouverture des nouveaux dispositifs ; il sera naturellement maintenu tout au long de l'année 2022. La Région restera aussi très mobilisée dans le dialogue avec l'Autorité de gestion nationale, pour veiller à ce que l'enjeu de fluidité de la mise en œuvre et de simplification soit bien pris en compte dans

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

le système de gestion et de contrôle qui sera mis en place. Elle sera également mobilisée pour bien accompagner les porteurs de projets, dès la phase amont de leur demande jusqu'à leur remboursement.

Au total, pour la période 2021/2027, et sous réserve de la validation finale du programme national par la Commission européenne, la Région aura délégation de gestion sur une enveloppe financière de 54,9 M€ de FEAMPA, auxquels s'ajoutent 3,3 M€ d'assistance technique. Cette enveloppe couvrira le périmètre des mesures régionales. S'y ajoutera la gestion d'une enveloppe complémentaire de 15 M€ en soutien à la mise en œuvre du guichet national « Innovation », que la Région a accepté de porter pour le compte de l'ensemble des Régions françaises ; ce guichet national sera activé pour les projets d'envergure nationale ou interrégionale.

A l'issue des échanges avec le partenariat des secteurs concernés, le projet de maquette régionale (hors guichet national Innovation) a été stabilisé comme suit :

Priorités	Projet de répartition finale déc.2021	
Priorité 1 – Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques	16,9	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1.1 – Renforcer les activités de pêche durable • Objectif 1.2 – Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 • Objectif 1.6 – Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques 	15,25 0,5 1,15	29%
Priorité 2 – Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	30	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2.1 – Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables • Objectif 2.2 – Développer des marchés compétitifs pour les produits de la mer et transformer ces produits 	15,1 14,9	51%
Priorité 3 – Economie bleue et Développement durable et intégré des zones côtières (DLAL)	8	14%
Assistance technique	3,3	6%
TOTAL	58,2	100%

Compte-tenu de l'architecture du programme, certaines thématiques sont réparties de manière transversale à l'intérieur des dispositifs. C'est le cas notamment de l'innovation (projets régionaux) qui bénéficiera d'un budget cumulé interne à cette maquette de 5,8 M€. C'est le cas également des mesures en faveur des infrastructures portuaires, réparties elles-aussi au sein de plusieurs objectifs ; le montant prévisionnel cumulé à l'intérieur de cette maquette s'élève ainsi à 11,3 M€. Comme pour la période 2014-2020, un document-cadre, qui prendra la suite du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche posera le socle d'intervention.

Il s'agit maintenant sur cette base de préparer l'ouverture des nouveaux dispositifs de financement, d'en définir les critères de sélection et les modalités régionales, dans le cadre général fixé par le programme national. Ces travaux seront finalisés au cours du 1^{er} trimestre. Sans attendre, dès le début de l'année 2022 sera ouverte une plate-forme de dépôt pour de premières demandes.

De même, concernant le Développement Local pour les Acteurs Locaux, un appel à candidatures a été lancé dès le début du mois de novembre 2021, pour permettre aux territoires candidats d'engager leurs réflexions et travaux sur leur nouvelle stratégie territoriale. Trois axes stratégiques communs ont été retenus pour cette nouvelle période : conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue dans la gestion des territoires maritimes ; créer les conditions favorables pour un développement de l'économie bleue durable dans les territoires maritimes ; faire de l'économie bleue un levier de développement durable des territoires maritimes. Ces trois axes pourront être mis en œuvre à travers 6 thématiques : valorisation des ressources maritimes locales, économie circulaire, éducation à la mer, attractivité des métiers de la mer, préservation de l'environnement marin et littoral, gouvernance maritime et planification spatiale de la zone côtière. La réception des candidatures d'ici le 20 avril 2022 permettra d'enclencher la phase finale de sélection, avec l'objectif d'avoir conventionné avec les futurs Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture d'ici fin 2022.

Programme 1140

Autorisation d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 150 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2021

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens intervenant sur le territoire breton. Elle associe le partenariat régional à la sélection des dossiers, aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés ainsi qu'au déploiement des plans d'évaluation et de communication.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier constatés depuis le début de la programmation en témoignent.

Le deuxième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant au fur et à mesure sur les projets concrets financés par les programmes. L'actualisation de ces outils a démarré pour soutenir le lancement et la montée en puissance de la nouvelle période de programmation.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et apporte également depuis 2020 un soutien important dans la préparation des nouveaux programmes.

\\ 2022 en actions

→ **Maintenir la fluidité de la mise en œuvre des programmes actuels pour favoriser une bonne transition entre les deux périodes**

L'année 2022 sera de nouveau une année de très fort enjeu stratégique pour l'Autorité de gestion qui devra faire face simultanément à la clôture des programmes actuels, l'engagement des nouveaux programmes, mais aussi la mise en œuvre opérationnelle des outils financiers complémentaires ouverts par l'Union européenne en réponse à la crise Covid. Le programme 1140 sera mobilisé pour soutenir l'activité de l'Autorité de gestion et lui permettre d'atteindre ses objectifs, à la fois en terme d'avancement financier mais également de qualité de gestion.

Concernant les programmes 2014/2020, dans la continuité des actions de pilotage renforcées dès 2019, l'objectif sera tout à la fois de clôturer l'engagement des crédits restants sur les dispositifs encore ouverts, et d'accélérer autant que possible le traitement des demandes de remboursement à la Commission européenne. C'est une condition importante pour parvenir à consommer la totalité des enveloppes budgétaires disponibles sur ces programmes.

Concernant les programmes 2021/2027, l'objectif sera de pouvoir ouvrir les nouveaux dispositifs de financement dès l'adoption des programmes par la Commission européenne ; les travaux préparatoires enclenchés dès 2020 seront finalisés en parallèle de la négociation finale avec l'Union européenne, pour permettre le démarrage officiel de l'engagement des crédits dès l'adoption des programmes. Plusieurs appels à projets seront ainsi engagés dès le début de l'année 2022 par anticipation sur l'adoption formelle qui est attendue au cours du 2^{ème} trimestre, après validation dans un premier temps de l'Accord de partenariat national attendue quant à elle au 1^{er} trimestre.

En complément, l'Autorité de gestion a pu en 2021 démarrer très rapidement la mobilisation de l'enveloppe financière REACT-EU pour le soutien à la relance dans le contexte de crise Covid. Au total, plus de 92 M€ de FEDER supplémentaires seront mobilisés pour soutenir à la fois la transition verte, la transition numérique et la relance économique. Le calendrier très contraint de mise en œuvre de ces financements (2022/2023) nécessitera un pilotage très fin et un dialogue permanent avec chacun des porteurs de projets et les territoires concernés pour anticiper toute difficulté de mise en œuvre.

→ Soutenir le dialogue avec le partenariat régional

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi. Ces instances sont d'ores et déjà compétentes sur l'ensemble des programmes actuels et à venir et leurs travaux se poursuivront donc dans une parfaite continuité.

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, ces Comités auront de nouveau en 2022 un rôle important, tant sur les programmes actuels, que sur les nouveaux cadres stratégiques. L'utilisation de modes de consultation à distance du fait de la crise sanitaire seront pérennisés si besoin pour garantir le maintien d'un dialogue de qualité tout au long de l'année ; la reprise des rencontres présentiels enclenchée à l'automne 2021 reste toutefois un objectif important pour l'année 2022.

Au-delà des missions qui leur sont confiées officiellement par la réglementation européenne, le dialogue et l'information donnée aux partenaires dans ces instances sont également très importants en terme d'accompagnement des bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat pourra ainsi être mobilisé pour informer les porteurs de projets sur les nouveaux dispositifs ouverts à la programmation. Ainsi, des outils de communication seront déployés par l'Autorité de gestion et mis à disposition pour accompagner le lancement de cette nouvelle période.

→ Déployer les actions de communication nécessaires à un démarrage rapide des nouveaux programmes

Enclenchées en 2021, les actions de communication relatives à la nouvelle période de programmation seront au cœur du plan 2022, pour soutenir l'accès aux dispositifs de financement et l'accompagnement des porteurs de projets. Seront ainsi mis progressivement à disposition des porteurs de projets l'ensemble de l'information nécessaire. Le site web europe.bzh, dont la nouvelle version a été mise en ligne fin 2021, restera la porte d'entrée pour l'ensemble des financements européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par les services de la Région, de l'Etat ou directement par la Commission européenne. Plus globalement, l'ensemble du dispositif d'accompagnement sera mis à jour autant que de besoin au cours du 1^{er} trimestre 2022, dans un souci de pédagogie et de transparence auprès des bénéficiaires d'aides. Une nouvelle stratégie de communication pour la période 2021-2027 sera par ailleurs proposée aux membres du Comité de suivi.

De manière plus transversale, comme chaque année, deux temps forts d'information sur l'Europe et son action sur le territoire seront renouvelés en 2022, en mai lors de la Fête de l'Europe, puis à l'automne sur la base d'une nouvelle campagne média, qui prendra la suite des BrEUtons.

→ Initier les évaluations d'impact pour accompagner la clôture des programmes 2014/2020

Majoritairement mobilisé depuis 2 ans sur la préparation des nouveaux programmes, le plan d'évaluation sera réorienté en 2022 sur la mise en œuvre des programmes 2014/2020, pour initier l'ensemble des évaluations d'impact à mener d'ici la clôture des programmes ; sont ainsi prévus le lancement de 3 évaluations d'impact thématiques pour le programme FEDER-FSE 2014/2020, ainsi que d'une évaluation transversale sur l'impact du FEADER en matière de trajectoire et transition des exploitations agricoles.

Sur les nouveaux programmes, l'enjeu majeur sera la mise en place des systèmes de suivi, qui doivent permettre d'une part de rendre compte très régulièrement des réalisations concrètes soutenues par les financements européens, mais également d'apporter les éléments quantitatifs nécessaires à la mise en œuvre d'évaluations pendant la période. Important pour l'Autorité de gestion dans son pilotage stratégique et utile aux actions de communication, ce système de suivi est également indispensable pour répondre aux exigences renforcées de reporting auprès de la Commission tout au long de la période.

Les actions du programme

→ Assurer une gestion de qualité

- ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
- ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

→ Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

- ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

→ Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact

- ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
